

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 324 - SEPTEMBRE 2010



Une grande grève se prépare
Jeudi 23 septembre
Grève public/privé pour les retraites

Manifestation à Marseille 10h30 Vieux Port
Autres rendez-vous sur www.aix.snes.edu

Edito

La retraite à 60 ans, un symbole. La retraite à 60 ans, une cible mise en joue par un Nicolas Sarkozy en quête de marqueurs politiques pour, dans la tourmente, rassembler son camp. Comme hier mai 68 ou les 35 heures, comme aujourd'hui les immigrés, le Président de la République choisit les sujets qui clivent, au risque du simplisme et de la caricature. La retraite à 60 ans, un acquis social, peut-être le plus marquant après l'abolition de la peine de mort, de la gauche au pouvoir.

En s'attaquant à cette borne d'âge socialement structurante, le gouvernement a lancé un défi politique que salariés, syndicats, partis, intellectuels ont relevé. En témoigne la grève du mardi 7 septembre, quelques jours seulement après la rentrée, avec ses 2,5 millions de manifestants.

Mais au-delà du symbole, et de la perspective réaffirmée par la FSU de revenir à une retraite à taux plein dès 60 ans après 37,5 annuités de cotisation, il nous faut agir sur les difficultés concrètes que vivent au quotidien les salariés. Impossible par exemple pour le SNES de ne pas être à l'offensive

sur la défense de nos métiers, de la formation et sur la reconquête d'espaces de liberté et d'initiative dans les établissements. Impossible également de ne pas se battre contre les 17 000 suppressions de postes annoncées dans l'Education en 2011, en 2012 et en 2013, au moment où les effectifs scolarisés repartent à la hausse. Impossible de ne pas porter haut et fort la nécessaire revalorisation de nos professions. Impossible enfin d'en rester à la question des 60 ans et de passer sous silence les régressions historiques que représentent les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003, régressions que la réforme Woerth de 2010 amplifie et complète.

Nos mobilisations doivent alors contraindre le pouvoir à ouvrir des négociations pour concrétiser des avancées nouvelles, sur les retraites, sur les carrières, sur l'éducation. C'est aujourd'hui possible. Ensemble, le jeudi 23 septembre, faisons encore monter la mobilisation, et faisons fructifier le rapport de forces ainsi obtenu, sur tous les sujets qui nous animent.

Laurent Tramoni



Secrétariats départementaux

Bouches-du-Rhône

Secrétaire : Michèle Garnier-Potoudis
Secrétariat : Julien Weisz, Stéphane Rio, Serge Pillé, Chantal Locher, Nicole Ichou, Muriel Barrieu, Nadine Baggioni-Lopez, Eric Roland, Franck Balliot, Pascal Faure (trésorier)
 12, place Charles-de-Gaulle
 13001 Marseille
 s2-13@aix.snes.edu
 Tél : 04 91 13 62 81 ou 82

Alpes-de-Haute-Provence

Secrétaire : Alain Clément
Secrétariat : Jean-Pierre Allary (trésorier), Lionel Lasfargues, Anne-Marie Lasfargues
 Immeuble des Enseignants Clubières
 04600 Saint-Auban
 snes-04@wanadoo.fr
 Tél : 04 92 64 29 15

Hautes-Alpes

Co-secrétariat : André Comushian, Magali Bailleul-Vautrin, Delphine Franceschetti, Blandine Prost
 Bourse du Travail
 Place Grenette
 05000 Gap
 snes05@wanadoo.fr
 Tél : 04 92 51 26 59

Vaucluse

Secrétaire : Sébastien Massonnat
Secrétariat : Sylvain Bartet, Philippe Brenier, Aurélia Dessales, Nadine Grégoire, Magali Pujol, Hubert Vial (trésorier)
 116 rue Carreterie
 84000 Avignon
 s2-84@aix.snes.edu
 Tél : 04 90 86 47 68

Retraités

Secrétaire Académique : Hubert Ibanes
Trésorerie : Alain Maurel
Bouches-du-Rhône : Régine Peyron
Alpes-de-Haute-Provence : Patrice Canavaggio
Hautes-Alpes : Vianney Rostand
Vaucluse : Janine Buresi

Secrétariat académique 2010-2011

Le secrétariat général :

Secrétaire Académique : Laurent Tramoni

Secrétaires Académiques Adjointes :

Josiane Dragoni, Michèle Garnier-Potoudis, Alain Barlatier, Caroline Chevé, Julien Weisz, Stéphane Rio

Secteur emploi

Coordination : Julien Weisz, Jean-Luc Giordani, Chantal Locher
Agrégés : Stéphane Rio, Nadine Baggioni-Lopez
Certifiés : Julien Weisz, Michèle Garnier-Potoudis, Jean-Luc Giordani, Chantal Locher, Brice Borla

CPE :

Mohamed Atia, Carole Samouiller

CO-Psy :

Michèle Larroquette, Jean-Philippe Kunegel

Stagiaires :

Emilie Gendry

Personnels non-titulaires :

Jocelyne François, Marie-Françoise Verdy
Personnels de vie scolaire : Séverine Vernet, Marion Chopinet, Melody Martin

Titulaires remplaçants :

Sandra Weisz, Florence Pérez

PEGC :

Retraites : Christiane Ferlay, Mireille Darthuis, Jean-Luc Giordani

Commissions de réforme

Bouches-du-Rhône :

Joël Brugier, Carole Samouiller, Michèle Larroquette

Alpes-de-Haute-Provence :

Alain Clément

Hautes-Alpes :

Delphine Franceschetti

Vaucluse :

Delphine Dardhalon, Farida Oslati, Yves Bourrely, Claude Jaubert

Comité Hygiène et sécurité

Bernard Ougourlou-Oglou, Joël Brugier, Alain Barlatier

Politiques Scolaires

Le secrétariat général

Collèges :

Serge Pillé, Mathilde Freu, Nicole Ichou, Annie Sandamiani

Lycées :

Jean-Philippe Kunegel, Marion Chopinet, David Tessier

Orientation :

Michèle Larroquette

Formation des personnels

Emilie Gendry, Mathilde Freu

Formation continue des adultes - GRETA

Jean-Philippe Kunegel, Raymond Garozzo

Droits et libertés

Stéphane Rio, Alain Barlatier, Séverine Vernet

Fonctionnement, Trésorerie, Syndicalisation

Trésoriers :

Jean-Philippe Kunegel, Hélène Baldizzone

Organisation :

Stéphane Rio, Jean-Philippe Kunegel

Fonctionnement :

Brice Borla

Informatique :

Serge Pillé

Stages

Stéphane Rio

Publications

Caroline Chevé

Site Internet

Serge Pillé

SNES - 12, place Général-de-Gaulle - Marseille 13001

Tél : 04 91 13 62 81/82 - email : s3aix@snes.edu

Site : www.aix.snes.edu

Permanences tous les jours de 14h à 18h (sauf le lundi)

Permanences spécifiques

Problèmes médicaux : mardi 14h - 18h

CPE : lundi 14h - 17h

AED : mardi/vendredi 14h - 18h

Non-titulaires : jeudi 14h - 18h

Retraites : mardi 14h - 18h

Stagiaires : mercredi 14h - 18h

CO-Psy : lundi 14h - 17h

Retraites Dans quels buts nous battons-nous ?

La question des retraites renvoie à un choix de société. C'est un pilier de la protection sociale, c'est un levier puissant de partage des richesses. Le report de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans est devenu, pour les uns et les autres, un marqueur politique structurant le débat public en vue des prochaines échéances électorales. Pour les salariés, en particulier ceux qui sont entrés tôt dans la vie active, c'est le signe de nouvelles dégradations.

Derrière les 60 ans, d'autres reculs

Mais d'autres dispositions de la réforme Woerth ne sauraient entrer en application telles quelles. En particulier, le report de 65 à 67 ans de l'âge auquel on a le droit de faire valoir ses droits à la retraite sans être soumis à la décote, quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Ce report serait particulièrement douloureux pour les salariés qui ont eu des carrières interrompues, en particulier les femmes, ou qui sont entrés tardivement dans la vie active, par exemple les enseignants.

Double peine pour les fonctionnaires

Bien qu'à qualifications égales, les pensions versées aux fonctionnaires soient comparables aux retraites du privé, le gouvernement déploie une argumentation poujadiste contre de supposés privilèges. Il baisse la rémunération des fonctionnaires actifs au moyen d'une ponction de 3% au titre des cotisations retraite. Derrière les déclarations sur l'égalité, l'objectif est clair : baisser les dépenses inscrites au budget de l'Etat. Les fonctionnaires n'ont pas à payer la crise.

Et les réformes de 1993 et de 2003 ?

Le Premier Ministre a expliqué que les réformes antérieures faisaient partie du patrimoine social de notre pays. Pour le SNES et la FSU, il faut revenir sur ces premières régressions. Balladur 1993 et Fillon 2003 ont déjà placé la France en tête (ou en queue, c'est selon !) des pays européens.

Quel partage des richesses ?

La réforme Woerth est injuste car elle fait peser l'essentiel de l'effort de financement sur les salariés, en particulier en planifiant la baisse des pensions. Il est possible de financer les retraites de façon pérenne en revenant sur les conséquentes exonérations de cotisations patronales, en programmant une augmentation lissée des cotisations sociales, certes des salariés mais surtout des entreprises. Les retraites des fonctionnaires, relevant non d'une caisse de retraite mais du budget de l'Etat, peuvent être financées par une hausse de l'impôt. Une réforme fiscale d'ensemble est en effet nécessaire pour revenir à un impôt sur le revenu progressif et ainsi réhabiliter l'impôt comme source de financement des dépenses publiques.

Imposer par le rapport de force et la négociation des avancées concrètes et immédiates pour chacun de nous, et participer à l'élaboration d'alternatives globales pour financer la protection sociale, les retraites, l'emploi public et les services publics, voilà les objectifs que nous nous donnons à la veille de la grande journée de grèves et de manifestations du jeudi 23 septembre, à la veille du débat parlementaire au Sénat.

Laurent Tramoni

1993, 2003, 2010

Ce qui doit être remis sur la table

Depuis 2003, l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 puis 42 annuités, dans nos professions féminisées et hautement qualifiées, impose soit de prolonger jusqu'à 65 ou 67 ans, soit de partir avec une retraite réduite. Cela reste un point de conflit et nous demandons *a minima* une prise en compte des années d'études, des périodes d'interruption, par exemple pour les mères. Nous renouvelons notre refus de la décote, dont les effets vont encore s'amplifier avec le recul des bornes d'âge. Nous devons également imposer le retour à des fins de carrières progressives ou adaptées dès 55 ans, en explorant par exemple la prise en compte de fonctions nouvelles en lieu et place de la présence devant élèves. Concernant la réforme de 2010, si le gouvernement s'obstine sur la hausse des cotisations des fonctionnaires alors il doit négocier des contre-parties salariales. Concernant les bornes d'âge, il nous faut imposer l'abandon du report de 60 à 62 ans de l'âge d'ouverture des droits, mais aussi celui de 65 à 67 ans pour l'âge de départ sans décote, et bien sûr les bonifications pour enfants.

L.T.

Non à la politique répressive du gouvernement

Mobilisons-nous contre la loi LOPPSI et la nouvelle loi sur l'immigration



Le "débat" sur l'identité nationale, la proposition de déchéance de la nationalité, les déclarations de Nicolas Sarkozy stigmatisant les Roms et les gens du voyage, et identifiant l'immigration à l'insécurité, ont ouvert les vannes :

- Légitimation des discours les plus xénophobes.
- Brutalisation de la société en dressant les individus les uns contre les autres.

Le succès des manifestations du 4 septembre a montré que l'opinion française réprouvait cette politique de stigmatisation et répression.

Qu'à cela ne tienne... le gouvernement s'apprête à faire voter le 27 septembre la loi sur la sécurité intérieure (LOPSI) qui durcira une nouvelle fois les règles concernant les libertés publiques.

Il en rajoute une couche en programmant un débat et un vote sur la sixième loi sur l'immigration en quatre ans mettant en conformité la France avec les directives européennes mais allant aussi au-delà de celles-ci : facilitation des dispositifs pour l'expulsion des étrangers (allongement de la durée de rétention ; création de zones d'attente *ad hoc* en cas d'afflux d'étrangers en situation irrégulière, mise à l'écart du juge des libertés et de la détention).

L'argumentaire sécuritaire, réactionnaire s'il en est, est utilisé ici pour masquer l'absence de réponses aux questions sociales du moment (retraites, salaires, emploi, RGPP) et pour détourner l'attention du peuple français.

Le SNES et la FSU dénoncent cette politique de la tension et de la répression. Ils appellent à continuer la mobilisation pour s'opposer à cette dérive de la République.

Alain Barlatier et Stéphane Rio

Livret de compétence Un débat urgent !

Le livret de compétence est, cette année, une obligation de service pour les professeurs principaux de troisième : il leur faudra valider l'ensemble des items (110 !!) des 7 compétences définies par le livret et correspondant au palier 3 du socle commun pour tous leurs élèves.

Face à cette nouveauté, les chefs d'établissement ont pour l'instant adopté deux attitudes bien distinctes : soit le livret de compétence a été présenté, la charge de travail répartie et le temps de la validation organisé (en 4^e et en 3^e) ; soit il n'en a même pas été question lors de la rentrée scolaire (pour ne pas mobiliser davantage la profession ?) !

Dans tous les cas, les collègues doivent se tenir informés de la nocivité de ce livret et débattre des modalités d'action à adopter sur la base des différentes pistes proposées par le SNES. Nous ne pouvons pas nous voir imposer en collège et surtout en troisième, une tâche supplémentaire, sans décharge de service ni rémunération, alors même qu'on nous annonce un gel de nos salaires ! Face à une obligation de service, seule l'action collective peut être efficace. Le SNES appelle à poursuivre le débat ce trimestre pour organiser la riposte.

M.F.

Rythmes scolaires Méfiance

Deux classes de Seconde expérimentent l'aménagement des rythmes scolaires au Lycée Rimbaud d'Istres avec des cours le matin et en début d'après-midi et des activités sportives ensuite. C'est une expérience, et sa généralisation dans le cadre actuel semble déjà difficile : comment faire rentrer toutes les heures de cours sur un temps réduit ? Comment accueillir tous les élèves sur les équipements sportifs ? Comment assurer leur encadrement par des profs qualifiés ?

Aménager les rythmes scolaires n'est pas en soi une mauvaise idée. Mais si cette expérimentation est généralisée par une diminution des heures de cours (dans les collèges CLAIR promis à toutes les dérèglementations par exemple), si on ne met pas des profs devant les élèves mais des "intervenants", si le sport remplace l'éducation physique, si on défoule les élèves au lieu de leur transmettre des savoirs, bref si une fois encore ce n'est que l'habillage de nouvelles suppressions de postes, alors la bonne idée sera à ranger au rang des nouvelles régressions.

C.C.

Bilan de rentrée dans les éta

*L'accumulation de dispositifs nouveaux ou expérimentaux cac
Etablissements CLAIR, rythmes scolaires, accompagnement pe
livret de compétence ... se mettent en place dans la précipitation e*

*Ces dispositifs n'en sont pas moins redoutables ta
contraires à la conception républicaine de l'Edu
pression à l'évaluation constante, chefs d'é
différenciation à outrance des activités sco*

*Notre pays a besoin de projets communs qui redonnent sens à la cor
sépare. Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux p*

17 000 suppressions d'emplois chaque année a

Décidément, cette rentrée est une rentrée

pour défendre l'école publique et imposer un nou

Collèges CLAIR

Les vaines et obscures réformes de l'éducation prioritaire

Suite aux états généraux de la sécurité à l'école, 105 établissements ont été labellisés CLAIR pour la rentrée 2010, dont 10 collèges pour l'académie d'Aix-Marseille.

Ce programme devait se caractériser par "des innovations dans le champ des ressources humaines avec un effort porté sur la stabilité des équipes, dans le

champ de la pédagogie avec un large recours aux expérimentations permises par la loi, et enfin dans le champ de la vie scolaire avec la désignation d'un préfet des études pour chaque niveau".

Une fois la rentrée passée, l'état des lieux est consternant :

- Concernant la "stabilité des équipes" annoncée, on apprend que huit contractuels ont été nommés dans



des collèges CLAIR tandis qu'aucun recrutement de titulaires par le chef d'établissement n'a été fait. Si l'on pouvait se réjouir de constater que les principaux de collège n'adhèrent pas avec ardeur au statut de chef d'entreprise, le choix de contractuels pour "renforcer la stabilité des équipes" semble paradoxal. D'autant qu'aucun d'entre eux n'a été prévenu de la particularité des établissements dans lesquels ils étaient affectés...

- Qu'en est-il des expérimentations et de cette brillante idée d'heures de cours le matin et d'éducation physique l'après-midi ? Aucun des collèges contacté n'a instauré de changement dans les emplois du temps, ni pratiqué un aménagement quelconque. En revanche, les effectifs de classe restent très chargés et certains collèges CLAIR se voient même menacés par des suppressions de postes d'AED !

- Enfin, concernant la nomination de préfets des études pour chaque niveau, les volontaires ne se bousculent pas au portillon. L'absence de moyens pour l'occupation de ce poste et les doutes concernant sa réelle utilité expliquent que dans la plupart des collèges CLAIR de l'académie, aucun préfet des études n'a été nommé ni ne semble en voie de l'être !

Aucun changement donc, mais des dégradations en perspective : l'éducation prioritaire n'en finit plus de faire l'objet de réformes tandis que le problème de fond (effectifs surchargés, postes d'AED supprimés...) est soigneusement ignoré.



Mathilde Freu

Établissements de l'académie

ix cache mal l'absence d'ambition politique pour tous les élèves. ent personnalisé, réforme de la seconde, stagiaires à 18 heures, tion et l'anarchie (Cf le Rapport de l'IGAEN que Luc Chatel voulait tenir secret). les tant ils véhiculent des présupposés idéologiques l'Education : école, de la sélection et du tri social, fs d'établissement dotés des pleins pouvoirs, és scolaires en fonction des types de publics. la communauté nationale. Le projet scolaire de Nicolas Sarkozy clive et eux partant en retraite se traduirait à nouveau en 2011, 2012, 2013, par née alors que les effectifs repartent à la hausse. ntrée particulière qui nous impose de lutter n nouveau projet pour nos métiers, pour nos élèves.

Réforme de la Seconde Bricolage et poudre aux yeux

Faut-il encore le préciser ? Le ministère a conçu une réforme sans autre finalité que d'habiller d'alibis pédagogiques les milliers de suppressions de postes programmées dans les années à venir. Une politique budgétaire soustendue par un projet éducatif à l'inverse de celui que nous portons : le lycée n'aurait dorénavant vocation qu'à préparer les 50% d'une classe d'âge susceptibles d'arriver à la licence. Les autres ? Ils auront vite fait de se noyer dans ce nouveau lycée qui n'est pas pensé pour eux.

Les enseignements d'exploration

Présenté comme la solution à l'orientation par défaut, le choix de deux enseignements devait aussi renforcer la motivation des élèves.

Pourtant plusieurs établissements ont inscrit des élèves dans des enseignements qu'ils n'avaient pas choisis. La pression sur les inscriptions, l'importance des effectifs de Seconde, a même conduit des établissements à imposer leur choix aux élèves.

Certains établissements ont ouvert de nouveaux enseignements d'exploration, en sachant à l'avance que la série correspondante ne serait pas créée l'an prochain. On peut par avance s'inquiéter du chassé-croisé d'élèves que cela peut provoquer, à moins que ces 1h30 hebdomadaires n'aient pas correspondu à un véritable intérêt des élèves.

Quant aux disciplines des STI, elles paient dès cette année le plus lourd tribut. Combinée à la diminution brutale de l'horaire disciplinaire, la baisse des effectifs dans certains établissements a multiplié le nombre de collègues en sous-service, invités à se reconverter, à accepter d'autres tâches, ou à partir en complément de service.

L'accompagnement personnalisé

Comment faire passer un levier puissant de suppressions de postes pour de l'attention aux plus fragiles ? En appelant "Accompagnement Personnalisé" des heures au contenu indéterminé, financées en supprimant des heures de cours, où tous les personnels peuvent intervenir.

Cette mesure ne répond en rien aux besoins des élèves. Les établissements sont contraints de bricoler : ici des AED, là des infirmières, des CPE, un retraité, un prof en sous-service viennent compléter les équipes qui sont invitées à définir *a posteriori*, en fonction de ces contraintes, le contenu de l'accompagnement. Mais ne nous y trompons pas : l'inventivité des équipes, leur souci de la réussite des élèves ne cacheront pas longtemps les effets délétères de cette réforme.

L'autonomie de l'établissement et des équipes n'est que le gant de velours de la main qui supprime les postes.

Pour nous qui portons l'ambition d'un lycée qui s'attache à faire accéder le plus grand nombre aux savoirs et aux qualifications, cette réforme va contre l'intérêt général, et sa déclinaison en Première et en Terminale doit être battue en brèche par la mobilisation des personnels, des usagers et de l'opinion.

Caroline Chevé

AED, AVS, CAE... Après une première victoire, nouveau coup dur pour les vies scolaires

En juin dernier, suite aux fortes mobilisations des personnels et des parents d'élèves, l'Inspection Académique avait réinjecté 21 équivalents temps plein d'AED dans les collèges des Bouches-du-Rhône sur les 85 suppressions prévues. Elle avait aussi annoncé le remplacement des CAE par des postes d'AED. Mais le Ministère du Budget a déclaré en juillet qu'il ne financerait plus que 70% des salaires et cotisations des contrats "aidés". Ce sont donc

aux IA de prendre en charge les 30% qui restent à budget constant. La conséquence va être le non renouvellement de contrats arrivant à échéance dans les mois qui viennent.

Lors de cette rentrée, il apparaît que certains CAE ne sont ni reconduits ni transformés en AED comme prévu, qu'il manque toujours de nombreux surveillants et que leur situation est toujours aussi dégradée.

Nous demandons à l'IA de respecter ses engagements. Il est impossible de faire croire aux parents et à ceux qui travaillent dans les collèges et lycées que les vies scolaires pourront continuer à fonctionner correctement après de telles saignées !

Séverine Vernet



Cahier de texte numérique

A l'heure du tout numérique, l'Education Nationale ne reste pas en arrière, comme en témoigne la mise en place progressive du cahier de texte numérique. Communication facilitée avec les parents, gain de place et d'argent, souplesse de l'outil... ses avantages sont certains et peu d'entre nous sont contre son principe.

Néanmoins, certains vont un peu vite en besogne : outre le fait que des chefs d'établissement anticipent sa mise en place obligatoire qui n'interviendra qu'à la rentrée 2011, certains inspecteurs y voient une solution à tous nos problèmes. En témoigne cette petite phrase relevée dans un rapport académique des IPR : "cela permet d'économiser des dédoublements de classe"... Pour le SNES l'informatique pédagogique est un outil de travail qui facilite l'enseignement et qui ne peut être vraiment efficace pour la réussite des élèves qu'avec des groupes à effectifs réduits.

Jérôme Carozzi et Serge Pillé





CPE

Une catégorie toujours malmenée

Malgré la légère augmentation des postes au concours (50 en 2010, 30 pour 2011) et la mise en activité des lauréats à temps complet, conséquence de la suppression de la formation, la pénurie de CPE persiste : établissements sans CPE ou avec un CPE malgré un nombre élevé d'élèves, remplacements de courte et moyenne durée non assurés...

Parallèlement, les nouveautés et/ou expérimentations se succèdent : mise en place cette année du nouveau protocole d'inspection, création du Préfet des Etudes dans les établissements CLAIR, refonte des sanctions (à l'ordre du jour du CSE du 23/09/2010)...

Cependant, nos conditions de travail, ainsi que la reconnaissance de nos missions et de notre spécificité ne s'améliorent pas, mais tendent à se modifier subrepticement.

Les élus CPE du SNES seront vigilants et vous tiendront informés.

**Carole Samouiller
et Mohamed Atia**

CPE

Le point sur le temps de travail

Le décret n°2002-1146 et les arrêtés du 04/09/2002 placent la durée du temps de travail des CPE dans le cadre du décret Sapin du 25/08/2000 et des 1600 heures annuelles maximales (+7H pour la journée de solidarité). La circulaire d'application fixe le temps de travail à 35H, toutes tâches comprises. Le décompte horaire est le suivant : 1607-14 (heures de fractionnement)/39 semaines*=40H40 moins 4H laissées à la disposition des CPE pour organiser leur service (hors emploi du temps)=36H40 moins 1H40 de temps de pause=35H.

Cet horaire couvre l'ensemble des activités que le CPE est amené à exercer dans le cadre de sa mission (conseils de classe, CA, temps de repas dans la mesure où le CPE est disponible pour le service...).

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés.

C.S.

* 36 semaines en présence d'élèves, S+1, R-1, 1 semaine de "service de vacances" et une journée de solidarité

Mouvement intra-académique 2010

La mobilité des personnels est remise en question par la baisse des postes disponibles ! Depuis 2003 nous connaissons une baisse constante des postes de l'ordre de 10%, soit 1708 emplois supprimés. De plus, pour cette rentrée, plus de 200 postes ont été soustraits au mouvement pour être réservés aux lauréats des concours, contraints d'exercer à temps plein.

En conséquence, cette année nous avons 2057 demandeurs de mutation contre 2823 l'an dernier, soit une baisse de presque 30 %. Devant la diminution des postes, les collègues hésitent à demander leur mutation au risque de s'exposer à un complément de service ou à une mesure de carte scolaire l'année suivante.

Nous avons 286 entrants dans l'académie, le plus souvent des jeunes titulaires dont 10% n'ont été mutés sur aucun de leurs 20 vœux. Pour les collègues qui étaient déjà sur Aix-Marseille, sur les 1771 demandeurs, seulement 443 ont décroché une mutation, soit 25 %, mais seuls 247 d'entre eux, soit 14 % sur l'un des trois premiers vœux. Quant aux TZR, sur les 529 demandeurs, 30% seulement ont obtenu une mutation.

Le SNES continue à œuvrer pour qu'un nombre plus important de postes soit implanté au mouvement, en s'appuyant en particulier sur le refus collectif des heures supplémentaires, pour limiter la part et la nature des compléments de services, pour améliorer le repli des collègues ayant perdu leur poste.



Jean-Luc Giordani

TZR

Nouvelle saignée

L'an dernier, la baisse du nombre de TZR a rendu la situation critique dans de nombreuses disciplines, le Rectorat ayant été dans l'incapacité de pourvoir à tous les besoins, multipliant les délais d'attente. Malgré cela, la rentrée 2010 est l'occasion d'une suppression supplémentaire de 40 équivalents temps pleins. Le nombre de stagiaires à 18 heures reçus par l'académie ayant augmenté en juillet, le Rectorat a prélevé des blocs de moyens pour installer ces collègues, réduisant encore le nombre de TZR affectés à la phase d'ajustement d'août.

En conséquence la pression s'accroît encore sur les collègues (multiplication des compléments de service, heures supplémentaires, pressions diverses), le Rectorat cherchant à "optimiser" le potentiel de remplacement.

Le recours aux personnels précaires, dont les conditions d'emploi et de travail sont encore plus dégradées, au besoin par les soins d'une agence d'intérim (circulaire d'août 2010), va mécaniquement s'accroître.

Contre ce désengagement de l'Etat dans la garantie de la continuité du service public et pour un remplacement dans de meilleures conditions, rejoignez-nous lors des assemblées générales et des stages TZR.

Sandra Weisz et Florence Perez
Informations sur le site www.aix.snes.edu



Affectation des non titulaires

Le barème, garantie de l'équité

Pour les commissaires paritaires du SNES les groupes de travail se sont déroulés dans un contexte tourmenté : les suppressions de postes de titulaires, l'insuffisance des postes de stagiaires qu'il a fallu prélever sur les remplacements des TZR, la multiplication de compléments de service de plus en plus réduits rendent l'affectation des non titulaires toujours plus chaotique. Ainsi environ 200 postes auront été attribués le 27 août, mais certains sur programme CLAIR sans transparence. De plus, beaucoup d'affectations ont eu lieu après la commission, fait dénoncé par le SNES, qui a vivement réagi face à l'intention de la DIPE de mettre de côté le barème. Le SNES a obtenu audience le mardi 21 au Rectorat sur les problèmes liés aux affectations, à la rémunération, au CDI et à la vacance.

Nous présenterons des cas précis : contactez-nous !

Jocelyne François et Marie-Françoise Verdy

Contributions des tendances

Le SNES est organisé en tendances, ou courants de pensées, qui structurent le débat et la vie démocratique. Nous publions ici une contribution de chacune d'entre elles. Unité Action est la tendance qui dirige le SNES.

L'articulation entre le champ interprofessionnel et le champ éducatif exige aujourd'hui une réflexion permanente sur la stratégie syndicale. Si nous faisons le choix de l'unité, c'est que nous ne menons pas nos combats par principe, mais pour gagner, sur la réforme des retraites, les salaires, les suppressions de postes et les réformes régressives de l'éducation. Si nous choisissons de combattre sur plusieurs fronts, c'est que les décisions de ce gouvernement ne sont que la déclinaison d'un projet de société injuste et inégalitaire. La retraite, l'emploi et les salaires, les services publics et l'éducation, la défense de nos professions, de la formation, de nos conditions de travail et de nos rémunérations ne sont pas des dossiers séparés. L'enjeu est le même, celui de l'étendue et du financement des politiques publiques.

La situation est complexe mais la rentrée sociale nous ouvre des perspectives : portons ensemble le combat le plus loin et le plus unitaire possible, car c'est de la qualité du rapport de force que dépend l'étendue des résultats.

Ensemble, nous pouvons gagner.

Unité Action



Succès exceptionnel de la grève et des manifestations du 7. Les sondages ne mentaient pas : le

refus de la contre-réforme des retraites est massif. Le (léger) gauchissement du PS sur l'âge de 60 ans en témoigne, et la "fermeté" de Chérèque.

Le calendrier du pouvoir, ni ses ignobles diversions de l'été contre Roms, gens du voyage et immigrés n'y ont rien fait : la colère monte, ainsi les "ouvertures" de Sarko n'ont pu détacher de l'intersyndicale les syndicats "modérés".

Dès lors l'appel national à agir les 15 et 23 est très insuffisant ; la FSU dont le mandat était autre n'aurait pas dû signer.

Que faire maintenant pour que ce répit offert au pouvoir ne décourage pas les travailleurs ?

Le bon sens dit, comme les U.D. de Haute Loire unanimes : *seuls des millions de grévistes et des millions de manifestants peuvent faire reculer le gouvernement. L'heure est à la grève interprofessionnelle jusqu'à l'abandon du projet.*

Nous vous appelons à mettre la reconduite de la grève en discussion dès maintenant au cours d'assemblées générales dans les entreprises, les administrations et les services.

(Tract CGT-FSU-CFTC-CFDT-CGC-FO-UNSA-Solidaires du 43)

L'Ecole Emancipée

Assez de tergiversations ! Face à une attaque globale du capitalisme, il faut une riposte globale !

La décision de l'intersyndicale de reporter au 23 septembre la grève nécessaire est navrante. Il y a là une incapacité ou un refus d'utiliser le rapport de force obtenu par la grève et les manifestations du 7 septembre.

Il n'y a pas de réforme des retraites. Il y a un rouleau compresseur qui détruit les retraites comme il détruit les libertés, l'école, la protection sociale et les services publics. Ce pouvoir, totalement au service des nantis, est impopulaire. Sa seule force, ce sont nos hésitations, notre peur de l'affronter. Le précédent du CPE montre qu'on peut gagner. Pour cela, il faut impliquer les salarié-e-s, réunir des Assemblées Générales et préparer une grève générale et reconductible. Le temps presse. Souvenons-nous que la stratégie des grèves saute-mouton pilotées par le sommet a toujours échoué.

Émancipation (10 septembre 2010)

Pierre.stambul@orange.fr

Stages syndicaux

Militer dans l'établissement

Désormais de plus en plus de questions se posent dans l'établissement tant au plan de la politique éducative qu'en matière de carrière des personnels.

La section syndicale du SNES dans l'établissement est investie du rapport de force départemental, académique et national.

La formation des militants est plus que jamais indispensable pour animer les heures d'information syndicale, se repérer dans la réglementation, siéger efficacement en CA et construire des réponses collectives. Aussi, nous organisons des journées de formation au plus près des établissements.

Chacun a droit à 12 journées de formation syndicale par an. Vous trouverez sur le site académique (www.aix.snes.edu) la lettre type de demande de stage qui est à transmettre à votre chef d'établissement un mois avant la date du stage.

Durant cette journée, nous aborderons l'ensemble des questions relatives à la vie syndicale dans les sections d'établissement.

• Fonctionnement du CA

(les attributions du CA, les votes du budget et de la DGH, le rôle de la commission permanente, etc.)

• Défendre les droits des personnels

(obligations de service, quotité des services, remplacement, indemnités, notation, etc...)

• Comment organiser l'action dans les établissements ?

Mardi 5 octobre - 9h/17h

Collège Jules Ferry (Marseille)
Lycée Mistral (Avignon)

Jeudi 7 octobre - 9h/17h

Collège Coutarel (Istres)
Manosque (Lycée Les Iscles)

Vendredi 8 octobre - 9h/17h

Collège de Rousset
Lycée Dominique Villard (Gap)

*Si vous souhaitez participer à ces stages contactez la section académique
s3aix@snes.edu*

Services des stagiaires

A surveiller de près !

Le surplus de stagiaires reçus dans notre académie, 300 au lieu des 200 prévus initialement, a d'abord conduit le rectorat à proposer des services de stagiaires partagés sur plusieurs établissements, en établissement difficile ou encore en SEGPA. Nous sommes parvenus, lors du groupe de travail d'affectation des stagiaires, à faire supprimer la quasi totalité des services à cheval ainsi que ceux en ZEP.

Le rectorat s'évertue néanmoins à utiliser au maximum ces stagiaires, voyant uniquement en eux un potentiel d'enseignement et non des enseignants à former. Plusieurs d'entre eux dont le service n'atteignait pas 18 heures ont ainsi vu ce service complété par une affectation en zone de remplacement !

Nous appelons les collègues à faire collectivement pression auprès des chefs d'établissement de sorte que ces heures de remplacement ne soient pas demandées aux stagiaires car cela serait contraire aux engagements du rectorat.

De la même façon les chefs d'établissement ne peuvent pas demander aux stagiaires d'effectuer

d'heures supplémentaires, elles ne seraient pas rémunérées. Certains feignent de l'ignorer, allant jusqu'à proposer un service de 21h 30 à un stagiaire !

Si le cas se présente dans votre établissement, contactez la section académique du SNES pour que nous en informions le rectorat afin de régulariser la situation.

Nous continuerons à dénoncer cette réforme indigne et à peser pour que les stagiaires soient affectés en surnombre dans les établissements, sur le service du tuteur, afin de dégager le temps nécessaire à une réelle formation.

Dans un premier temps nous demandons au gouvernement, comme cela a déjà été fait par le passé, de recruter des candidats sur les listes complémentaires des concours pour que ces nouveaux collègues viennent en doublette des stagiaires en poste actuellement. Cela permettrait, dès octobre, de diminuer de moitié les services des stagiaires et d'aller vers un recrutement plus conforme aux besoins.

Julien Weisz et Emilie Gendry

SNES AIX - MARSEILLE N° 324 - Septembre 2010

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : Nadine Baggioni-Lopez

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)



96%
de nos clients
nous accordent leur
CONFIANCE

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluna auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.